NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201668 - Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d'Uzègues

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 14
6. GESTION DU SITE 14

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR8201668

1.3 Appellation du site

Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d'Uzègues

1.4 Date de compilation

31/12/1995

1.5 Date d'actualisation

12/06/2020

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/02/2022
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 07/02/2022

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045393641

Explication(s) :

Site "Marais de Malibaud" renommé "Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d#Uzège" à l'occasion des consultations de 2019-2020 au cours desquelles le périmètre a été régularisé (extension validée en copil le 6/12/2013 lors de la rédaction du Docob).

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,27385°

Latitude : 44,32857°

2.2 Superficie totale

7039 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
07	Ardèche	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
07028	BEAULIEU
07033	BESSAS
07101	GROSPIERRES
07211	SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES
07294	SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES
07304	SALAVAS
07306	SAMPZON
07328	VAGNAS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		0,09 *(0 %)*		G	B	C	B	B
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		2,21 *(0,03 %)*		G	B	C	A	B
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		1,64 *(0,02 %)*		G	C	C	B	B
3170 *Mares temporaires méditerranéennes*	X	0,03 *(0,07 %)*		G	C	C	C	C
3250 *Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum*		0,01 *(0 %)*		G	D			
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		2,09 *(0,03 %)*		G	B	C	B	B
3290 *Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion*		9,42 *(0,13 %)*		G	B	C	B	B
5210 *Matorrals arborescents à Juniperus spp.*		1320,1 *(18,75 %)*		P	B	B	B	B
6220 *Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	X	374,8 *(5,32 %)*		G	B	C	A	B
6420 *Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion*		12,34 *(0,18 %)*		G	B	C	A	B
7220 *Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	X	0,14 *(0 %)*		G	B	C	B	B
8210 *Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique*		5,85 *(0,08 %)*		G	B	C	B	B
8310		1592,9		G	B	C	B	B

Grottes non exploitées par le tourisme		*(22,63 %)*						
92A0 *Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba*		95,13 *(1,35 %)*		G	B	C	B	B
9340 *Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia*		1877 *(26,67 %)*		G	B	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1041	*Oxygastra curtisii*	p			i	R	G	C	B	C	B
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p			i	R	G	C	B	C	B
I	1059	*Phengaris teleius (Bergsträsser, 1779)*	p			i	R	M	C	B	C	B
I	1065	*Euphydryas aurinia*	p			i	R	M	C	B	C	B
I	1074	*Eriogaster catax*	p			i	P	P	C	B	C	C
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	P	C	B	C	C
I	1088	*Cerambyx cerdo*	p			i	P	P	C	B	C	C
F	1138	*Barbus meridionalis*	p			i	R	P	C	C	B	C
F	1163	*Cottus gobio*	p			i	R	DD	D			
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	p			i	R	G	C	B	C	C
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	p			i	R	G	C	B	C	C
M	1305	*Rhinolophus euryale*	p			i	R	G	C	B	C	B

M	1307	*Myotis blythii*	p			i	R	G	C	A	C	B
M	1308	*Barbastella barbastellus*	p			i	R	G	C	B	C	C
M	1310	*Miniopterus schreibersii*	p			i	R	G	C	A	C	B
M	1321	*Myotis emarginatus*	p			i	R	G	C	B	C	C
M	1323	*Myotis bechsteinii*	p			i	R	P	C	B	C	C
M	1324	*Myotis myotis*	p			i	R	G	C	B	C	C
M	1337	*Castor fiber*	p			i	R	G	C	A	C	B
M	1355	*Lutra lutra*	p			i	R	G	C	A	C	B
F	6147	*Telestes souffia*	p			i	R	P	C	B	C	B
F	6150	*Parachondrostoma toxostoma*	p			i	P	G	C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Alytes obstetricans*				C	X				X	
A		*Pelodytes punctatus*				P					X	
A		*Hyla meridionalis*				C	X				X	

A		*Epidalea calamita*				P	X				X	
B		*Pernis apivorus*				P					X	
B		*Milvus migrans*				P					X	
B		*Gyps fulvus*				P					X	
B		*Falco peregrinus*				P			X		X	
B		*Streptopelia turtur*	48		p	P			X		X	
B		*Bubo bubo*				P					X	
B		*Caprimulgus europaeus*				P					X	
B		*Alcedo atthis*				P			X		X	
B		*Lullula arborea*				P					X	
B		*Anthus campestris*				P					X	
B		*Lanius senator*				P			X		X	
B		*Emberiza hortulana*				P			X		X	
I		*Zerynthia polyxena*				P	X				X	
I		*Zerynthia rumina*				P						
I		*Eupotosia mirifica*				P						
M		*Nyctalus lasiopterus*				P	X				X	
M		*Nyctalus noctula*				P	X				X	
M		*Pipistrellus pipistrellus*				P	X				X	
M		*Pipistrellus pygmaeus*				P	X				X	
M		*Pipistrellus nathusii*				P	X				X	
M		*Hypsugo savii*				P	X				X	
M		*Tadarida teniotis*				P	X				X	

M		*Genetta genetta*				P		X			X	
M		*Pipistrellus kuhlii*				P	X				X	
M		*Myotis daubentonii*				P	X				X	
P		*Tolypella intricata*										X
P		*Achillea ageratum*				P						X
P		*Adonis annua*				P						X
P		*Allium roseum*				P						X
P		*Ammi majus*				P						X
P		*Anacamptis laxiflora*				P			X			
P		*Asplenium petrarchae*				P						X
P		*Baldellia ranunculoides*				P						X
P		*Bifora radians*				P						X
P		*Bombycilaena erecta*				P						X
P		*Bufonia paniculata*				P						X
P		*Bupleurum rotundifolium*				P						X
P		*Bupleurum subovatum*				P			X			
P		*Bupleurum tenuissimum*				P						X
P		*Carex depauperata*				P						X
P		*Centaurea benedicta*				P						X
P		*Centaurium tenuiflorum*				P						X
P		*Chrysopogon gryllus*				P						X
P		*Dactylorhiza occitanica*				P			X			
P		*Epipactis microphylla*				P						X

P		*Fumana thymifolia*				P						X
P		*Galatella linosyris*				P						X
P		*Galium tricornutum*				P						X
P		*Globularia vulgaris*				P						X
P		*Gratiola officinalis*				P						X
P		*Hainardia cylindrica*				P						X
P		*Hordeum secalinum*				P						X
P		*Hormathophylla macrocarpa*				P						X
P		*Juncus anceps*				P						X
P		*Legousia hybrida*				P						X
P		*Leucanthemum subglaucum*				P						X
P		*Lithodora fruticosa*				P						X
P		*Loncomelos narbonensis*				P						X
P		*Oenanthe lachenalii*				P						X
P		*Oenanthe silaifolia*				P						X
P		*Ophioglossum vulgatum*				P			X			
P		*Orchis provincialis*				P					X	
P		*Orlaya platycarpos*				P						X
P		*Pallenis spinosa*				P						X
P		*Peucedanum officinale*				P						X
P		*Polycnemum majus*				P						X
P		*Ranunculus ophioglossifolius*				P						X
P		*Silene nemoralis*				P						X

P		*Sisymbrium polyceratium*				P			X			
P		*Spiranthes aestivalis*				P	X		X		X	
P		*Teucrium scordium*				P						X
P		*Thapsia villosa*				P						X
P		*Thymelaea passerina*				P						X
P		*Trifolium lappaceum*				P						X
P		*Trifolium resupinatum*				P						X
P		*Dianthus pungens subsp. ruscinonensis*				P						X
P		*Hedysarum boveanum subsp. europaeum*				P			X			
P		*Paeonia officinalis subsp. microcarpa*				P						X
P		*Silene nutans var. brachypoda*				P						X
P		*Ephedra dubia*				P						X
P		*Iris reichenbachiana*				P						X
R		*Lacerta bilineata*				P	X				X	
R		*Timon lepidus*				P			X		X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	0,5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	0,1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	19 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	19 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	1,3 %
N17 : Forêts de résineux	1 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	14 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0,1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %
N26 : Forêts (en général)	14 %
N27 : Agriculture (en général)	27 %

Autres caractéristiques du site

Le site Natura 2000 FR8201668 Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d'Uzège est inclus dans l'entité biogéographique du Bas-Vivarais, ceinturée par le Sillon rhodanien à l'est, les Cévennes siliceuses à l'ouest et les vastes plaines languedociennes au sud. Cette partie du département de l'Ardèche est caractérisée par un climat méditerranéen atténué et par le facteur structurant de sa géologie. Les calcaires du secondaire (Jurassique et Crétacé) en constituent le type dominant mais non exclusif. Au regard de la forte hétérogénéité du site, on distingue 3 unités paysagères :
- la plaine de Barjac, territoire marqué par un niveau d'anthropisation conséquent, en lien avec l'importance des terres agricoles (céréales et vignes) et l'implantation des principaux bourgs, mais traversé par un fin réseau hydrographique dont les écocomplexes occupent une place significative ;
- les gorges de l'Ardèche et le plateau des Gras, entité paysagère plus homogène au premier abord mais qui affiche une multitude de micro-visages avec la chênaie pour patron commun ;
- Païolive et sa périphérie, entité dominée par de vastes étendues de chênaie caducifoliée, installée sur un important système karstique du Jurassique, illustré par le synclinal de Saint-André-de-Cruzières et le réseau souterrain de la Cocalière.

Vulnérabilité
: VULNERABILITE :

Le document d'objectif constate un bon état de conservation des habitats et des espèces sur l'ensemble du site.
Les problématiques principales concernant le maintien des habitats à enjeu fort sont directement liées aux activités humaines et à leur évolution : gestion forestière, agricole et pastorale, fréquentation touristique, développement des infrastructures.

Malgré la proximité des Gorges de l'Ardèche et du Bois de Païolive, le site Natura 2000 FR8201668 « Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d'Uzège » est épargné par la fréquentation de masse. La randonnée, le VTT, la spéléologie y sont pratiqués de façon mesurée sans qu'il en résulte, pour l'instant, une pression excessive sur les milieux naturels. Une vigilance doit toutefois être observée sur le développement de ces activités, notamment sur la multiplication des manifestations sportives de masse.

Certains espaces naturels du site sont fragilisés ou menacés par le développement ou l'évolution des activités humaines. Ainsi, la déprise agricole s'accompagne de la fermeture et de la banalisation des milieux ouverts et le développement des cultures céréalières et des vignes, s'exerce au détriment des surfaces herbagères dont l'importance, exprimée en pourcentage de la Surface Agricole Utile (SAU) est passée de 23 % à 8 % entre 1998 et 2010.

S'agissant des forêts, les superficies parcourues en coupes rases, pour l'instant limitées, pourraient s'accroître du fait de la demande croissante en bois énergie.

Le développement des installations de production d'énergies renouvelables (solaire, éolien) pour lesquelles le territoire offre un potentiel important, ainsi que l'urbanisation doivent être raisonnés afin de préserver la continuité écologique et la conservation des habitats et des espèces végétales et animales patrimoniales.

Le développement d'espèces invasives est également une préoccupation grandissante ainsi que les conséquences du réchauffement climatique dont les effets sont visibles sur le débit des cours d'eau. Par ailleurs, l'évolution du climat accroît encore les risques d'incendies, d'origine humaine ou naturelle, auxquels les forêts et formations arbustives sont déjà très exposées.

4.2 Qualité et importance

LA PLAINE DE BARJAC :

L'alternance de parcelles en friches avec les zones cultivées ménage localement l'expression d'une flore messicole remarquable.
Cette entité est également traversée par un fin réseau hydrographique dont les écocomplexes occupent une place significative : ils correspondent principalement aux boisements rivulaires (Aulnaie glutineuse-frênaie oxyphylle méditerranéenne à Laîche pendante [EUR : 92A0] et à la végétation aquatique des cours d'eau (Herbiers des eaux courantes à Fontinale [EUR : 3260], Herbiers à callitriches, Herbiers basophile à Potamot dense, et Cressonnière collinéenne à Ache noueuse, Herbiers aquatiques des eaux stagnantes à Myriophylle en épi [EUR. :3150]. Les multiples cours d'eaux temporaires n'hébergent pas de végétation vasculaire mais des herbiers aquatiques à Characées [EUR : 3140], associés sur les bancs de graviers et les berges, à la Saulaie alluviale à Saule pourpre et Saule drapé [EUR : 3290].

Une autre originalité de la plaine de Barjac réside dans l'occurrence de nombreuses zones humides, dont la plus connue, le marais des Agusas, offre un panel singulier de cortèges floristiques à forte valeur patrimoniale : Renoncule à feuilles d'ophioglosse, Peucédan officinal, Gratiole officinale, #nanthe à feuilles de Silaüs
L'historique de ce marais s'avère encore peu étudié mais il est certain que les influences anthropiques ont joué un rôle majeur dans sa structuration, tout d'abord par l'établissement de deux retenues (correspondant encore aux deux mares actuelles), puis par l'entretien régulier via le pâturage des vastes prairies humides avoisinantes. L'essentiel des milieux herbacés est représenté par des prairies humides de l'alliance du Bromion racemosi, communautés habituellement fauchées, atlantiques à pré-continentales, déclinée ici par une association méditerranéenne encore non décrite mais certainement hautement patrimoniale. La découverte récente (CBNMC, 2018), dans le marais des Agusas, d'une Characée parmi les plus rares d'Europe et en déclin, Tolypella intricata et la présence de taxons rares ou menacés atteste de l'originalité écologique du site. Les mares hébergent le Gazon méditerranéen des bas niveaux topographiques à Cresson rude et Véronique faux-mouron [EUR : 3170], avec au regard de leur histoire, des cortèges toutefois peu typiques. La Roselière basse collinéenne à Scirpe des marais (et son faciès à Gratiole officinale), ainsi que les typhaies prennent place dans secteurs plus profonds, à assèchement bref. La végétation colonisant les îlots de l'Oligocène y est également remarquable à plus d'un titre: Pré tourbeux calcicole à Laîche à épis distants et Molinie faux-roseau [EUR : 6420] des bas-fonds gorgés d'eau, Pelouse hygroclinophile méditerranéenne à Canche intermédiaire dans les niveaux légèrement supérieurs, Garrigue marnicole à Aphyllanthe de Montpellier et Globulaire vulgaire, en position thermophile, Garrigue marnicole à Aphyllanthe de Montpellier et Choin noirâtre sur les stations subissant des variations importantes de la réserve en eau, Ourlet à Badasse hirsute et Brachypode de Phénicie sur des substrats évolués ou en position post-culturale, Fourré mésophile à Genévrier commun et Filaire à feuilles étroites [EUR : 5210] et Chênaie pubescente mésoméditerranéenne des sols marneux à Filaire à feuilles étroites [EUR : 9340], ce dernier constituant le stade climacique de la série de végétation, mais représenté ici seulement sous forme de fragments résiduels.

LES GORGES DE L'ARDÈCHE ET LE PLATEAU DES GRAS :

Cette entité paysagère affiche une multitude de micro-visages avec la chênaie pour patron commun. Ces boisements transitoires entre l'étage méso-méditerranéen supérieur et supra-méditerranéen inférieur sont structurés selon un modèle habituellement bien défini. En versants sud, là où le sol est souvent peu profond, la chênaie verte calcicole à Viorne tin [EUR : 9340] domine, (massif de Serre) tandis que les chênaies pubescentes [divers groupements EUR : 9340] exploitent les expositions nord. La représentativité des deux essences dominantes évolue dans les zones de transition. Ces habitats forestiers sont interrompus par de nombreuses taches inégales de formations herbacées, telles que la Steppe à Hélianthème commun et Stipe à feuilles de jonc [EUR : 6220] sur les sols écorchés, la Garrigue à Liseron cantabrique et Thym commun sur des substrats plus profonds, la Garrigue à Argyrolobe de Zanon et Aphyllanthe de Montpellier des calcaires marneux et l'Ourlet à Phlomis lychnis et Brachypode rameux [EUR : 6220] annonçant la transition entre pelouses et fourrés. Ces différents groupements sont ponctués ça et là par la Pelouse annuelle mésoméditerranéenne oligotrophile à Luzerne de Montpellier et

Microp dressé [EUR : 6220], la Pelouse annuelle méso-méditerranéenne mésotrophile à Vulpie ciliée et Crépis fétide [EUR : 6220] des biotopes perturbés.
Les rares cordons rocheux (Saint-Privas, Col de la Cize, Aiguille de Sampzon) sont colonisés par la Végétation chasmophytique du supra-méditerranéen inférieur à Centranthe de Lecoq et Alysson à gros fruits [EUR : 8210], ou exceptionnellement, à la faveur de zones thermophiles, la Végétation héliophile calcicole méditerranéenne à Phagnalon repoussant et Doradille de Pétrarque [EUR : 8210].

PAÏOLIVE ET SA PÉRIPHÉRIE :

Cette entité est installée sur un important système karstique du Jurassique, illustré par le synclinal de Saint-André-de-Cruzières et le réseau souterrain de la Cocalière.
Concernant la végétation, ce secteur se discerne principalement par ses vastes étendues de chênes caducifoliés. On y trouve notamment la Chênaie pubescente méso-méditerranéenne hygrocline à Géranium herbe à Robert [EUR : 9340] sur les sols très profonds, au niveau des dolines, la Chênaie pubescente-verte méso-méditerranéenne à Pistachier térébinthe [EUR : 9340], souvent moins dense et en situation thermophile.
Les pics rocheux qui percent la chênaie, ou les parois des lapiazs, sont colonisés par la Végétation sciaphile à Doradille à rachis épais et Polypode austral [EUR : 8210], formation dite chasmophytique, caractéristique de ce type de milieu et représentée pour majeure partie par des espèces crassulescentes (orpins) ou des fougères, qui profitent des moindres interstices terreux pour s'y développer.
La végétation herbacée est ici naturellement rare, mais avantagée historiquement par les coupes de bois et la pression de pâturage. Seuls les Ourlets à Brome dressé, ainsi que le Fourré du méso-méditerranéen supérieur à Buis et Pistachier térébinthe [EUR : 5210] sont récurrents. S'ils succèdent à la forêt suite à une pression anthropique forte, ils sont aussi les témoins d'une dynamique en cours et un retour annoncé vers les boisements originels.
Mais ce qui caractérise surtout le karst, c'est son intense réseau souterrain avec les grottes et les nappes d'eau souterraines associées (habitat 8310).

DANS LE DOCOB, l'évaluation des enjeux de conservation des habitats naturels permet de distinguer 3 niveaux d'enjeux :

Habitats à enjeux forts : milieux ouverts tels que les pelouses (6220*) et prairies humides (6420) et le milieu souterrain (8310) ;
Habitats à enjeux modérés : milieux aquatiques (3130, 3140, 3260, 7220*, 3290) et forestiers (92A0, 9340) ;
Habitats à enjeux faibles : milieux aquatiques peu représentatifs à l'échelle du site Natura 2000 (3170* et 3250).
Ces habitats sont souvent liés à l'évolution des pratiques humaines. Leur bon état de conservation dépend des pratiques agropastorales pour les habitats 6220* et 6420 et de la gestion des activités humaines (fréquentation, pompage, intrants...) pour l'habitat 8310.

L'évaluation des enjeux de conservation des espèces a permis de distinguer 4 niveaux d'enjeux :
Espèces à enjeux forts : chiroptères rares ou en régression dans le département de l'Ardèche, notamment le Rhinolophe euryale, le Petit rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées ;
Espèces à enjeux assez forts : autres espèces de chauves-souris présentes sur le site et inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats », Barbeau méridional, Chabot, Cétoine bleue ;
Espèces à enjeux modérés : Lézard ocellé, Pélodyte ponctué, Cordulie à corps fin ;
Espèces à enjeux faibles : espèces de chauves-souris et insectes communs sur le site Natura 2000 et non menacés.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	M02.01	Perte et altération d'habitat		B
H	M02.03	Déclin ou extinction des espèces		B
L	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		B

L	C01	Exploitation minière et en carrière		B
L	E01.02	Urbanisation discontinue		I
L	E04	Bâtiments, constructions dans le paysage		I
L	J02.07	Captage des eaux souterraines		B
L	J03.01	Réduction ou perte de caractéristiques d'un habitat		I
M	A02.02	Changement de type de culture		I
M	A03.03	Abandon / Absence de fauche		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	C03.02	Production d'énergie solaire		B
M	C03.03	Production d'énergie éolienne		B
M	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		B
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		B
M	J01.01	Incendies		B
M	J02.01	Comblement et assèchement		B
M	L09	Incendie (naturel)		B

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
M	A03.02	Fauche non intensive		I
M	A04.02	Pâturage extensif		I
M	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		B
M	J01.02	Lutte contre les incendies naturels		B

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	81 %
Propriété d'une association, groupement ou société	3,5 %
Domaine communal	15 %
Domaine de l'état	0,1 %
Autre	0,4 %

4.5 Documentation

Etat des lieux de la flore remarquable du Marais des Agusas, Ardèche # N.Bianchin # CBNMC- 2018

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
82	Zone bénéficiant de mesures agro-environnementales	%
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes

Adresse : 5 rue du Temple 07140 Les Vans

Courriel : environnement@cdc-vansencevennes.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Document d'objectif Natura 2000 : Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d'Uzège
Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0549101/2014-document-d-objectifs-natura-2000-marais-des-agusas-montagnes-de-la-serre-et-d-uzege-fr8201668

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation